

Comment se faire certifier CSA GTP? (adhésion initiale)

1. Adhérer au Syndicat de Paris

- Compléter la déclaration d'adhésion : [cliquez-ici](#)
Les demandes d'adhésion doivent être réalisées par statut juridique et non par site d'exploitation.
- Accompagnée du droit d'adhésion
 - 1 chèque de **240 € TTC** soit 200 € HT libellé à l'ordre du Syndicat de Paris (120€ TTC si adhésion après le 1^{er} janvier)
- Envoyer à CSA-GTP- 5 rue du Louvre, 75001 Paris
- S'assurer de l'effectivité de l'enregistrement sur le site : [cliquez-ici](#)

Délai : 3 mois

2. Contracter avec un organisme de certification

- Choisir un OC parmi la liste des OC habilités est disponible sur le site : [cliquez-ici](#)
- Transmettre une attestation établie par l'OC confirmant la conclusion d'un contrat d'audit à CSA-GTP – 5 rue du Louvre, 75001 Paris

Délai: 12 mois

3. Obtenir la certification CSA GTP

- Réaliser un audit initial de certification
- L'OC doit transmettre le certificat au Syndicat de Paris

Délai: 12/24/36 mois

4. Maintenir la certification CSA GTP

- Réaliser les audits de suivi et de renouvellement
- L'OC doit transmettre au Syndicat de Paris l'attestation de suivi ou le nouveau certificat (cycle de 3 ans)
- Renouveler l'adhésion annuelle au Syndicat de Paris (cf. point1)